

# REGLEMENT PARTICULIER

## 51. RALLYE LE TOUQUET PAS DE CALAIS

18. - 19. 3. 2011

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES JUNIOR  
CLASSEMENT PROMOTION – TROPHEE MICHELIN  
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coef 3.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

### 1 PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Mardi 1 février	12 <sup>h</sup> 00 12 <sup>h</sup> 00	Parution du règlement Ouvertures des engagements	Website
Lundi 28 février	24 <sup>h</sup> 00	Clôture des engagements prioritaires	Secrétariat
Lundi 7 mars	24 <sup>h</sup> 00	Clôture des engagements	Secrétariat
Vendredi 11 mars	12 <sup>h</sup> 00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Notification des marquages.	Website
	17 <sup>h</sup> 30-21 <sup>h</sup> 30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Vérifications administratives préliminaires	Hôtel Mercure
Samedi 12 mars	7 <sup>h</sup> 30-12 <sup>h</sup> 00 8 <sup>h</sup> 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Vérifications administratives préliminaires Ouverture 1 <sup>ère</sup> session de reconnaissances (art.6.2)	Hôtel Mercure
Mardi 15 mars	17 <sup>h</sup> 30-21 <sup>h</sup> 30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Vérifications administratives préliminaires	Hôtel Mercure
Mercredi 16 mars	7 <sup>h</sup> 30-12 <sup>h</sup> 00 8 <sup>h</sup> 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Vérifications administratives préliminaires Ouverture 2 <sup>è</sup> session de reconnaissances (art.6.2)	Hôtel Mercure
Jeudi 17 mars	10 <sup>h</sup> 00-15 <sup>h</sup> 00 16 <sup>h</sup> 00-21 <sup>h</sup> 00 16 <sup>h</sup> 30-21 <sup>h</sup> 30 16 <sup>h</sup> 30-21 <sup>h</sup> 30	Séance de mise au point – Shakedown Vérifications administratives complémentaires Vérifications techniques Marquages des pneumatiques	Verton Hippodrome Hippodrome Hippodrome
Vendredi 18 mars	7 <sup>h</sup> 00-9 <sup>h</sup> 00 7 <sup>h</sup> 30-9 <sup>h</sup> 30 9 <sup>h</sup> 00 9 <sup>h</sup> 00-11 <sup>h</sup> 00 10 <sup>h</sup> 00 11 <sup>h</sup> 15 11 <sup>h</sup> 15 12 <sup>h</sup> 15	Vérifications administratives complémentaires Vérifications techniques Réunion des Directeurs de Course Mise en parc fermé de départ 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des commissaires sportifs. Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ. Publication des Heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape. Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	Hippodrome Hippodrome Hôtel Mercure Front de mer Hôtel Mercure Hôtel Mercure Hôtel Mercure Front de mer

	1 heure après l'arrivée du dernier concurrent dans l'ES 3	Publication des Heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape 2 <sup>ème</sup> section.	Hôtel Mercure
	18 <sup>h</sup> 33	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape 2 <sup>ème</sup> section	Front de mer
	22 <sup>h</sup> 39	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape	Front de mer
	1 heure après l'arrivée du dernier concurrent dans l'ES 7	Publication des Heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape.	Hôtel Mercure
Samedi 19 mars	8 <sup>h</sup> 00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Front de mer
	20 <sup>h</sup> 15	Arrivée Rallye National – Remise des prix	Front de mer
	30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH	Publication du classement provisoire	Hôtel Mercure
	Aussitôt après l'arrivée	Vérifications techniques complémentaires	Hippodrome

#### *Lever et coucher du soleil*

Samedi 12 mars	Lever : 07 <sup>h</sup> 13	Coucher : 18 <sup>h</sup> 52
Dimanche 13 mars	Lever : 07 <sup>h</sup> 11	Coucher : 18 <sup>h</sup> 53
Mercredi 16 mars	Lever : 07 <sup>h</sup> 05	Coucher : 18 <sup>h</sup> 58
Jeudi 17 mars	Lever : 07 <sup>h</sup> 03	Coucher : 19 <sup>h</sup> 00
Vendredi 18 mars	Lever : 07 <sup>h</sup> 00	Coucher : 19 <sup>h</sup> 01
Samedi 19 mars	Lever : 06 <sup>h</sup> 58	Coucher : 19 <sup>h</sup> 03

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France organise en qualité d'organisateur administratif, en collaboration avec le Touquet Auto Club en qualité d'organisateur technique, avec le concours de la Ville du Touquet Paris Plage, du Département du Pas de Calais et de la Région Nord Pas de Calais, une épreuve (ENPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommée :

### **51<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Pas de Calais**

Elle sera doublée par un rallye historique de compétition dénommé :

### **13<sup>e</sup> Rallye Le Touquet VHC Trophée Mercure**

Et un rallye Classic dénommé :

### **1<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Classic**

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Nord Picardie sous le numéro 002-2011 en date du 31 décembre 2010.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 32 en date du 13 janvier 2011

#### *Organisateur technique*

Nom :	<b>Touquet Auto Club (TAC)</b>
Présidents :	Jean Pierre LENGAGNE Jean Marc ROGER
Secrétariat du Rallye, Adresse :	BP 90 - 62520 LE TOUQUET
Téléphone :	(0033) (0)3 21 05 72 32
Fax :	(0033) (0)3 21 09 20 89
E-mail :	touquetautoclub@orange.fr
Website :	www.rallye-letouquet.com

#### *Emplacements et coordonnées des principaux lieux*

PC Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Salle de Presse  
Distribution du Road book et du Matériel  
Affichage officiel  
Permanence pendant le rallye  
Accueil des officiels  
- Jeudi 17 mars de 15<sup>h</sup>00 à 22<sup>h</sup>00  
- Vendredi 18 mars de 8<sup>h</sup>00 à 10<sup>h</sup>00

Mercure Grand Hôtel  
4, Boulevard de la Canche 62520 Le Touquet  
GPS N 50°31' 36" / E 1°35' 46"

Accueil des commissaires  
- Vendredi 18 mars de 8<sup>h</sup>00 à 10<sup>h</sup>00

Vérifications administratives  
Vérifications techniques  
Marquage Pneumatique  
Vérifications finales

Parc Fermé  
Parc de départ  
Parc d'assistance

Séance de mise au point (Shakedown)

Village Vacances Stella Maris  
376 chemin du Baillarquet 62780 Stella Plage  
GPS N 50°28' 49" / E 1°36' 30"

Hippodrome de la Canche  
Avenue de la Dune aux Loups 62520 Le Touquet  
GPS N 50°31' 27" / E 1°36' 15"

Boulevard de la Plage 62520 Le Touquet  
GPS N 50°31' 29" / E 1°34' 53"

Route de Wailly – D142<sup>E2</sup> 62180 Verton  
GPS N 50°24' 04" / E 1°39' 29"

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA :

Yves GUILLOU

### ASA LICENCES

1207 1995

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

Daniel WACHORU

0909 6393

Membre

Jean Michel FILLOUX

1706 2347

Membre

Alain MAHE

0712 15449

Membre

Jean Marie KREMPFF

0319 3296

Membre

Dominique LUNEL

1315 89

Secrétaire

Yannicke MAILLARD

Directeur de Course :

Etienne FORGET

0515 34612

Directeur de Course Adjoint :

Marie Line LOOTVOET

0112 5938

Adjoints à la direction de course (PC) :

Eugene CITERNE

0114 10415

Christophe GALLOT

0111 33531

Jean Claude LEFORESTIER

1318 1758

Michel PERRIN

0515 2197

Assistance Direction de Course

Anita MISSWALD

0108 5763

Adjoints à la direction de course (ES) :

Patrick JOVE

0203 128187

Olivier GARROU

0102 4310

Fabrice OUDART

0203 8912

Annick NARGUET

0101 1585

Voiture Organisation 1 :

François LANGLET

0102 1559

Yvan LOOTVOET

0112 6978

Voiture Organisation 2 :

Mickael LACHERE

0112 58237

Jean MISSWALD

0108 2212

Voiture Tricolore :

Valérie DIEBOLT

0114 12431

Philippe VANHAESEBROUCK

0510 75044

Voiture « Autorités » :

Jean Pierre LENGAGNE

0106 39342

Jean Paul MAILLARD

0112 73

Michel BOUIN

1706 150063

Voiture 00A :

Nicolas LOURDEL

0106 177976

Voiture 00B :

Jean Michel FOULON

0106 35885

Thomas LEMIRE

0111 35253

Voiture 00B (Bis) :

Xavier CALOIN

0106 18045

Alain TISSEUIL

1706 18959

Voiture Balai :

Didier FOURNEAUX

1317 7071

Aurélie FERNANDES

0102 6743

Adjoints parcs de regroupements & fermés :

Olivier DORPE

RACB

Adjoint aux vérifications administratives :

Eugene CITERNE

0114 10415

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable	Serge PAILLE	0701 3335
	Philippe AGOSTINIS	0102 1270
	Edith LEFORESTIER	1318 1758
	Patrick CARRON	0176 67102

Juges de faits :

Responsable	Jean Jacques HUBERT	0319 10866
	Pascal FAIVRE	0319 18024
Equipe 1	Emmanuel ANNICOTTE	0102 5141
	Jean Pierre VANNOBEL	0112 3464
Equipe 2	Philippe DOLIQUE	0108 122520
	Roseline DOLIQUE	0108 150545
Equipe 3	Martine ANNICOTTE	0102 4313
	Yves ANNICOTTE	0102 5161

Médecin Chef :

Rachid DRIS 0102 135484

Commissaires Techniques :

Responsable délégué FFSA	Christian BONIN	0318 1188
Adjoint	Alain LHEUREUX	0112 4031
	Jean Louis AUBLE	1317 4592
	Jean François BAJOREK	0112 49997
	Francis BALLENGHIEN	0112 5641
	Jean Michel PIALOT	1411 188744
	Régis BEREAU	1507 136886
	Hervé HENO	1110 5200
	Sylvain MENORET	1507 8845
	Philippe COURTIN	1507 42190
	Sylvain ALANORE (Renault)	1411 178673
	Michel CRUQUET (Renault)	1411 16147
	Laurent BLANCHOU (Renault)	1411 52852
Stagiaire	Mathieu DELRUE	0112 161137
Secrétaire	Andrée BONIN	

Coordinateur de l'organisation et du terrain :

Jean Pierre LENGAGNE 0106 39342

Coordinateur administratif et du PC Course :

Jean Marc ROGER 0114 3257

Attaché de presse FFSA :

Georges COLIN 0108 26640

Chargé des relations avec la presse :

Olivier DELSEAUX

Commissaire sportif délégué à la publicité :

Jean Christophe PERRIER 1411 4884

Secrétariat et relations internationales

Bruno BRISSART 0106 1718

Affichage & reproduction

Michel DAUX  
Carole GALLOT 0111 136613  
Dominique LEQUEUTRE 0112 194425

Speakers

Philippe SOING 1502 6307  
Dominique HONVAULT 0112 5936

Accueil des officiels :

Karine ROGER

Relations avec les commissaires :

Jean Pierre LACROIX 0112 3474  
Sylviane LACROIX

Accueil des commissaires :

Anne Marie DOUCET  
Martine CARETTE

Responsable des déviations et route barrées :

Bruno VANDEVILLE

Responsable des véhicules d'encadrement :

Arnaud GRARE 0106 147336

Responsable du matériel :

Jean Pierre MACREZ  
Jacques DOUCET 0106 53369

Informatique & classements :

Société Patrick SOFT

Transmission radio :

Société LVMC

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la F.F.S.A

Mesdames et Messieurs les membres des Associations Berck Auto Club et Auto Club Cote d'Opale.

Responsables techniques des implantations :

ES 1.5	David MERLIN
ES 2.6	Jean GROUX
ES 3.7	Philippe DASZUK
ES 4.10.13	Arnaud CHOQUET
ES 8.11	Daniel BONNAIRE
ES 9.12.14	Frédéric BONNAIRE
Shakedown	Ludovic FOURNIER
Parc d'Assistance	Raphael CARETTE

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 51<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Pas de Calais compte pour :

#### a) Titres de la FFSA

- Le Championnat de France des rallyes Pilotes.
- Le Championnat de France des rallyes Team.
- Le Championnat de France Junior.
- Le Classement Promotion – Trophée Michelin.
- La Coupe de France des Rallyes (Coefficient 3).

#### b) Coupes de marque

- Les Trophées Renault Twingo R1 et R2

#### c) Autres titres

- Le Trophée Renault Clio R3
- Le Citroën Racing Trophy.
- la Supercoupe.
- Les Championnats du comité régional du sport automobile Nord Picardie.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye ([www.rallye-letouquet.com](http://www.rallye-letouquet.com)) à partir du vendredi 11 mars 2011. **Aucune convocation ne sera envoyée par la Poste.**

#### a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road book. Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licences.
- Carte grise ou titre de propriété.
- Photocopie de la première page de la fiche d'homologation.

Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, etc ...).

#### b) Vérifications administratives complémentaires

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation à l'Hippodrome du Touquet :

- le jeudi 17 mars 2011 de 16<sup>h</sup>00 à 21<sup>h</sup>00 pour tous les pilotes.
- le vendredi 18 mars 2011 de 7<sup>h</sup>00 à 9<sup>h</sup>00 pour les 30 premiers équipages en faisant la demande hors pilotes inscrits aux Championnats de France, classement Promotion Trophée Michelin, Formules de promotions et systèmes promotionnels.

#### c) Vérifications techniques

Elles auront lieu à l'issue des vérifications administratives complémentaires à l'Hippodrome du Touquet

- le jeudi 17 mars 2011 de 16<sup>h</sup>30 à 21<sup>h</sup>30.
- le vendredi 18 mars 2011 de 7<sup>h</sup>30 à 9<sup>h</sup>30.

Les concurrents devront présenter leur voiture « stickée » y compris avec les numéros de portières.

#### d) Marquage pneumatique

Pour les concurrents soumis au marquage des pneumatiques, celui-ci aura lieu suivant l'heure de convocation à l'Hippodrome du Touquet le jeudi 17 mars 2011 de 16<sup>h</sup>30 à 21<sup>h</sup>30.

#### e) Vérifications techniques finales

Elles auront lieu immédiatement après l'arrivée selon les instructions données par les officiels à l'Hippodrome du Touquet. Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 52€ TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ainsi que les ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

En s'engageant à participer au **51<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Pas de Calais** les concurrents, pilotes et copilotes déclarent connaître et accepter les règlements et les documents qui pourront leur être opposés. Ils reconnaissent connaître les risques éventuels inhérents à cette compétition et savoir que les recours entre concurrents ne peuvent avoir d'effet. Ils reconnaissent savoir que des contrôles anti-dopage peuvent être diligentés à leur rencontre.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **51<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Pas de Calais** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye ([www.rallye-letouquet.com](http://www.rallye-letouquet.com)) dûment complétée, avant le lundi 7 mars à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Pour les concurrents inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et coupes de Marque, la date limite de priorité d'engagements est fixée au lundi 29 février.

**3.1.10P.** Le nombre maximum de partants est fixé à 180 voitures, rallyes VHC et Classic compris.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **950 Euros**
- ▶ **750 Euros** pour les coupes de Marque.
- ▶ **800 Euros** pour les équipages (Pilote+copilote) licenciés dans le Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie engagés **avant le Lundi 21 février 2011**

En cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur, les droits seront de **1900 €**

#### INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Chèque ou virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de **Touquet Auto Club**

Banque : Crédit Mutuel - CCM LE TOUQUET. 62 Bd Dalloz 62520 Le Touquet

R.I.B : 15629 02652 00030355245 85

I.B.A.N : FR76 1562 9026 5200 0303 5524 585

B.I.C : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si ce virement n'est pas au crédit du compte ci-dessus lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non conformité du véhicule ou non présentation des documents nécessaires,

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2P. EQUIPAGES

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**3.3.1P.** Pour la 1<sup>ère</sup> étape 1<sup>ère</sup> section, le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 1<sup>ère</sup> étape 2<sup>ème</sup> section, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières, à l'issue de l'ES3 avec possibilité de reclassement des pilotes par le collège des commissaires sportifs.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, à l'issue de la dernière ES courue avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « super rallye » par le collège des commissaires sportifs.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

- Groupe A et FA, y compris WRC, Super 1600, Kit-Car,
- Groupe R : R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3T et R3D,
- Groupe N et FN,
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- **GT+**
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat.
- Les voitures du groupe Z sont admises à participer sans marquer de points.
- les kit car sont admises à participer sans marquer de points

*Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes. Leurs pilotes marqueront les points du Championnat de France mais pas ceux de la Coupe de France Coefficient 3 pour les rallyes qui y sont inscrits.*

*Une GT+ ayant participé (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ) à UN rallye de Championnat de France bénéficiera d'une Wild Card lui permettant de participer à UN rallye de Coupe de France Coefficient 5.*

*Cette Wild Card sera délivrée par la FFSA, après demande du propriétaire de la voiture, 15 jours au plus tard avant la date du rallye coefficient 5 auquel il souhaite participer. Elle pourra être renouvelée selon le principe de 1 rallye effectué en CFR donnant droit à 1 rallye Coupe de France Coefficient 5.*

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus au Touquet. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 136km environ dont 60km d'Epreuves Spéciales. Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques supplémentaires pourront être acquises au tarif de 180€.

L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8<sup>h</sup>00 le jeudi 17 mars et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 20 mars à 19<sup>h</sup>00. Les emplacements seront attribués par les organisateurs et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu. La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement standard des rallyes. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 12€/m<sup>2</sup>.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.1.3P. Pneumatiques

#### 3.1.11.1P Pour toutes les voitures

A tout moment de l'épreuve, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN, cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée (**sauf pour les voitures des groupes GT de Série et GT+**)

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support est strictement interdite sauf accord avec l'organisation. Des poursuites judiciaires pourraient être engagées en cas de non respect de cette règle

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **51<sup>e</sup> Rallye Le Touquet Pas de Calais** représente un parcours de **575.84 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de **232.53km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.5	Camiers	12,75 km
ES 2.6	La Caloterie	12,15 km *
ES 3.7	Airon	15,04 km *
ES 4.10.13	Le Touquet	2,30 km *
ES 8.11	Bourthes	27,47 km *
ES 9.12.14	Hucqueliers	30,27 km

\* E.S se déroulant sous forme de boucles

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1 "itinéraire".

**Particularités** : Pour les E.S se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.

- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur d'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Par contre, pour le calcul du temps de l'ES, c'est l'heure réelle de départ au 1/10<sup>e</sup> qui sera retenue.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.1P.** Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous. Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront leurs reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

<b>1<sup>ere</sup> Session</b>	Samedi 12 mars	8 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00	ES 8 & 9	14 <sup>h</sup> 00 à 22 <sup>h</sup> 00	ES 1, 2 & 3
	Dimanche 13 mars	8 <sup>h</sup> 00 à 14 <sup>h</sup> 00	ES 8 & 9	12 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00	ES 1, 2 & 3
<b>2<sup>eme</sup> Session</b>	Mercredi 16 mars	8 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00	ES 8 & 9	14 <sup>h</sup> 00 à 22 <sup>h</sup> 00	ES 1, 2 & 3
	Jeudi 17 mars	8 <sup>h</sup> 00 à 14 <sup>h</sup> 00	ES 8 & 9	12 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00	ES 1, 2 & 3

L'ES 4.10.13 Le Touquet pourra être reconnue le vendredi 18 mars 2011 à partir de 8<sup>h</sup>00 jusqu'à 11<sup>h</sup>00.

Les road book sont à retirer à l'hôtel Mercure du Touquet

- Le vendredi 11 mars 2011 de 17<sup>h</sup>30 à 21<sup>h</sup>30.

- Le samedi 12 mars 2011 de 7<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00.

- Le mardi 15 mars 2011 de 17<sup>h</sup>30 à 21<sup>h</sup>30.

- Le mercredi 16 mars 2011 de 7<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00.

Le road-book supplémentaire est facturé 30€. Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

**6.2.6P.** Nombre de passages.

Trois (3) passages maximum sont autorisés.

**6.2.7P.** Cahier de Notes.

Pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au classement Promotion, à une Coupe de Marques, ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle, il sera remis au départ des reconnaissances un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P. DEPART

Avant le départ, les véhicules devront être amenés dans un parc de départ, parking du front de Mer au Touquet, vendredi 18 mars 2011 entre 8<sup>h</sup>00 et 11<sup>h</sup>00 selon convocation individuelle.

Les véhicules pourront être présentés par une personne mandatée par le concurrent.

### 7.1.9P. Ouvreurs

La possibilité d'avoir un ouvreur est réservé aux pilotes inscrits au Championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement.

Les plaques « OUVREURS » seront distribuées par le Directeur de Course au P.C après le passage aux vérifications. La plaque sera vendue 160€ et devra être collée sur le capot avant de la voiture. L'équipage de la voiture ouvreuse sera composé de deux personnes, obligatoirement licenciées à la FFSA et dont l'identité sera connue. Ces deux personnes pourront être identifiées par un bracelet qu'elles doivent porter et présenter à chaque demande.

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du Directeur de Course selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter 1<sup>h</sup>30 au plus tard avant le départ de la première voiture dans l'ES. Les voitures ouvreuses doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi elles pourront être exclues par le Directeur de Course.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles identifiées
- Autres officiels : Chasubles identifiées de couleurs différentes suivant la fonction

### 7.5.17P. Sécurité des concurrents

7.5.17.1P. Déclaration d'abandon : Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C en appelant le numéro de téléphone suivant :

**03 21 81 56 68**

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course, à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

### 7.5.19P. Séance de mise au point (Shakedown).

Une séance d'essais sera organisée le jeudi 17 mars 2011 à Verton de 10<sup>h</sup>00 à 15<sup>h</sup>00 (Longueur 5,75km). Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur leur demande d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100€. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

Tout essai privé, même avec les autorisations des maires, est strictement interdit sur les routes des départements du Pas de Calais (62), du Nord (59) et de la Somme (80).

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### 9.1P. CHAMPIONNAT PILOTES

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

Au classement général		Au classement de chaque classe	
1 <sup>er</sup>	10 points	1 <sup>er</sup>	10 points
2 <sup>ème</sup>	8 points	2 <sup>ème</sup>	8 points
3 <sup>ème</sup>	6 points	3 <sup>ème</sup>	6 points
4 <sup>ème</sup>	5 points	4 <sup>ème</sup>	5 points
5 <sup>ème</sup>	4 points	5 <sup>ème</sup>	4 points
6 <sup>ème</sup>	3 points	6 <sup>ème</sup>	3 points
7 <sup>ème</sup>	2 points	7 <sup>ème</sup>	2 points
8 <sup>ème</sup>	1 point	8 <sup>ème</sup>	1 point

Seuls les pilotes inscrits au CFR marqueront des points.

Les points comptabilisés seront ceux correspondant à leur place réelle, inscrits et non inscrits au CFR confondus.

Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants, le nombre de points attribués au classement de celle-ci sera divisé par deux **sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général**. Le classement final du CFR "Pilotes" sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, ses 6 meilleurs résultats.

Le pilote classé premier sera titré Champion de France des Rallyes.

#### 9.5P. CLASSEMENT PROMOTION

Règlement disponible sur le site de la FFSA.

Dans chaque rallye, il sera extrait du classement général final un classement des pilotes inscrits au Classement Promotion.

Seront exclus de ce classement :

- les pilotes prioritaires FIA,
- les pilotes concourant sur des WRC, Groupe Z et Kit Car
- **les pilotes évoluant dans le cadre d'une coupe de marque**
- **les pilotes soutenus par un constructeur ou son représentant."**

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

1 <sup>er</sup>	10 points
2 <sup>ème</sup>	8 points
3 <sup>ème</sup>	6 points
4 <sup>ème</sup>	5 points
5 <sup>ème</sup>	4 points
6 <sup>ème</sup>	3 points
7 <sup>ème</sup>	2 points
8 <sup>ème</sup>	1 point

Le Classement Promotion final sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, de ses 6 meilleurs résultats.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. PRIX EN ESPECES

Pour tous les concurrents, sauf ceux inscrits au trophée Michelin et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants seront attribués.

Ils seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours maximum après la parution du classement définitif.

Par Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Les concurrents du trophée Michelin et ceux des coupes de marques sont "transparentes" pour l'attribution des prix.  (E) représente le montant de l'engagement réellement payé, plafonné au montant avec publicité de l'organisateur.
1 à 3 partants	50% E			
4 à 5 partants	1 x E			
6 à 10 partants	1 X E	50% E		
A partir de 11 partants	1 X E	50% E	25% E	
<b>Classement féminin</b>		400€		

Trophée Michelin	Au-delà de 25 Concurrents	16 à 25 Concurrents	6 à 15 concurrents	1 à 5 concurrents
1 <sup>er</sup>	6000 €	5000 €	4500 €	3500 €
2 <sup>ème</sup>	4500 €	4000 €	3500 €	2500 €
3 <sup>ème</sup>	3500 €	3000 €	2500 €	
4 <sup>ème</sup>	3000 €	2000 €	2000 €	
5 <sup>ème</sup>	2400 €	1600 €		
6 <sup>ème</sup>	1900 €	1500 €		
7 <sup>ème</sup>	1700 €	1400 €		
8 <sup>ème</sup>	1600 €	1300 €		
9 <sup>ème</sup>	1500 €	1200 €		
10 <sup>ème</sup>	1400 €			
11 <sup>ème</sup>	1300 €			
12 <sup>ème</sup>	1200 €			

Plus dotations en pneumatiques Michelin

**10.2P. COUPES**

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc fermé d'arrivée. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers des coupes de marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels.

**10.3P. PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE**

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers de chaque coupe de marque devront se présenter en salle de presse (Hôtel Mercure) au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.

**ANNEXE 1. ITINERAIRE & HORAIRES**

**ETAPE 1 Vendredi 18 Mars 2011**

Lever du soleil 7h00  
Coucher du soleil 19h01

CH - ES	Désignation	E.S	Liaison	Dist. Totale	Temps Imparti	Horaires
0	Sortie Parc Fermé	-	-	-		12h15
0A	Entrée Assistance – Le Touquet	-	1.35	1.35	0h05	12h20
	<b>Assistance A (Le Touquet)</b>	(-)	(1.35)	(1.35)		
<b>RZ 1</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	(39.94)	(77.87)	(117.81)		
0B	Sortie Assistance	-	1.23	1.23	0h15	12h35
1	Camiers	-	15.92	15.92	0h26	13h01
<b>ES 1</b>	<b>Camiers</b>	<b>12.75</b>			0h03	<b>13h04</b>
2	La Caloterie	-	7,77	20.52	0h24	13h28
<b>ES 2</b>	<b>La Caloterie</b>	<b>12.15</b>			0h03	<b>13h31</b>
3	Airon	-	10.80	22.95	0h27	13h58
<b>ES 3</b>	<b>Airon</b>	<b>15.04</b>			0h03	<b>14h01</b>
3A	Entrée Parc Dédicaces – Berck	-	15.00	30.04	0h45	14h46
3B	Sortie Parc Dédicaces – Berck	-	0.10	0.10	0h40	15h26
3C	Entrée Parc Regroupement – Le Touquet	-	25.70	25.70	0h42	16h08
<b>Regroupement Le Touquet</b>					<b>2h25</b>	
3D	Sortie Regroupement – Le Touquet	-	-	-		18h33
3E	Entrée Assistance – Le Touquet	-	1.35	1.35	0h05	18h38
	<b>Assistance B (Le Touquet)</b>	(39.94)	(77.87)	(117.81)		
<b>RZ 2</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	(42.24)	(56.21)	(98.45)		
4	Sortie Assistance – CH avant ES	-	1.23	1.23	0h50	19h28
<b>ES 4</b>	<b>Le Touquet</b>	<b>2.30</b>			0h03	<b>19h31</b>
5	Camiers	-	12.54	14.84	0h26	19h57
<b>ES 5</b>	<b>Camiers</b>	<b>12.75</b>			0h03	<b>20h00</b>
6	La Caloterie	-	7.77	20.52	0h24	20h24
<b>ES 6</b>	<b>La Caloterie</b>	<b>12.15</b>			0h03	<b>20h27</b>
7	Airon	-	10.80	22.95	0h27	20h54
<b>ES 7</b>	<b>Airon</b>	<b>15.04</b>			0h03	<b>20h57</b>
7A	Entrée Assistance – Le Touquet	-	23.87	38.91	1h03	22h00
	<b>Assistance C (Le Touquet)</b>	(42.24)	(56.21)	(98.45)		
<b>RZ 3</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	(-)	(1.35)	(1.35)		
7B	Sortie Assistance – Parc Fermé	-	1.23	1.23	0h40	22h40

Section 1

Section 2

**ETAPE 2 Samedi 19 Mars 2011**

 Lever du soleil 6h58  
 Coucher du soleil 19h03

CH - ES	Désignation	E.S	Liaison	Dist. Totale	Temps Imparti	Horaires
7C	Sortie Parc Fermé	-	-	-		8h00
7D	Entrée Assistance – Le Touquet	-	1.35	1.35	0h05	8h05
	<b>Assistance D (Le Touquet)</b>	(-)	(1.35)	(1.35)		
<b>RZ 4</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	<i>(57.74)</i>	<i>(71.19)</i>	<i>(128.93)</i>		
7E	Sortie Assistance	-	1.23	1.23	0h15	8h20
8	Bourthes	-	39.62	39.62	1h00	9h20
<b>ES 8</b>	<b>Bourthes</b>	<b>27.47</b>			0h03	<b>9h23</b>
9	Hucqueliers	-	8.11	35.58	0h45	10h08
<b>ES 9</b>	<b>Hucqueliers</b>	<b>30.27</b>			0h03	<b>10h11</b>
9A	Entrée Parc Regroupement – Etaples	-	16.20	46.47	1h09	11h20
<b>Regroupement Etaples</b>					<b>0h45</b>	
9B	Sortie Regroupement – Etaples	-	0.10	0.10		12h05
9C	Entrée Assistance – Le Touquet	-	5.93	5.93	0h16	12h21
	<b>Assistance E (Le Touquet)</b>	(57.74)	(71.19)	(128.93)		
<b>RZ 5</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	<i>(60.04)</i>	<i>(77.72)</i>	<i>(137.76)</i>		
10	Sortie Assistance – CH avant ES	-	1.23	1.23	0h40	13h01
<b>ES 10</b>	<b>Le Touquet</b>	<b>2.30</b>			0h03	<b>13h04</b>
11	Bourthes	-	38.82	41.12	1h00	14h04
<b>ES 11</b>	<b>Bourthes</b>	<b>27.47</b>			0h03	<b>14h07</b>
12	Hucqueliers	-	8.11	35.58	0h45	14h52
<b>ES 12</b>	<b>Hucqueliers</b>	<b>30.27</b>			0h03	<b>14h55</b>
12A	Entrée Parc Regroupement – Montreuil	-	8.06	38.33	0h52	15h47
<b>Regroupement Montreuil</b>					<b>0h50</b>	
12B	Sortie Regroupement – Montreuil	-	0.10	0.10		16h37
12C	Entrée Assistance – Le Touquet	-	21.40	21.40	0h34	17h11
	<b>Assistance F (Le Touquet)</b>	(60.04)	(77.72)	(137.76)		
<b>RZ 6</b>	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	<i>(32.57)</i>	<i>(56.39)</i>	<i>(88.96)</i>		
13	Sortie Assistance – CH avant ES	-	1.23	1.23	0h40	17h51
<b>ES 13</b>	<b>Le Touquet</b>	<b>2.30</b>			0h03	<b>17h54</b>
14	Hucqueliers	-	33.23	35.53	0h47	18h41
<b>ES 14</b>	<b>Hucqueliers</b>	<b>30.27</b>			0h03	<b>18h44</b>
14A	Rue Saint Jean – Le Touquet	-	21.43	51.70	1h15	19h59
14B	Podium – Le Touquet	-	0.50	0.50	0h16	20h15

Section 3

Section 4

Section 5

Etape	Nombre ES	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	% ES
1	7	82.18	136.66	218.84	37.55
2	7	150.35	206.65	357.00	42.11
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>232.53</b>	<b>343.31</b>	<b>575.84</b>	<b>40.38</b>

# REGLEMENT PARTICULIER

## 13. RALLYE VHC LE TOUQUET Trophée Mercure

### 18. - 19. 3. 2011

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coef 3.**  
**CHALLENGE VHC en Nord & Trophée Catherine DELMOTTE**

Le **13<sup>e</sup> RALLYE VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION LE TOUQUET Trophée Mercure** reprend l'intégralité de la réglementation du **51<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL LE TOUQUET PAS DE CALAIS** à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

### PROGRAMME - HORAIRES

**Idem Rallye National sauf**

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Vendredi 18 mars	9 <sup>h</sup> 00-10 <sup>h</sup> 00	Vérifications administratives complémentaires	Hippodrome
	9 <sup>h</sup> 30-10 <sup>h</sup> 30	Vérifications techniques	Hippodrome
	9 <sup>h</sup> 00	Réunion des Directeurs de Course	Hôtel Mercure
	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 00	Mise en parc fermé de départ	Front de mer
	11 <sup>h</sup> 00	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des commissaires sportifs.	Hôtel Mercure
	12 <sup>h</sup> 00	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ.	Hôtel Mercure
	12 <sup>h</sup> 00	Publication des Heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape.	Hôtel Mercure
	12 <sup>h</sup> 15	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Rallye National	Front de mer
	1 heure après l'arrivée du dernier concurrent dans l'ES 3	Publication des Heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape 2 <sup>ème</sup> section.	Hôtel Mercure
	18 <sup>h</sup> 33	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape 2 <sup>ème</sup> section Rallye National	Front de mer
Samedi 19 mars	22 <sup>h</sup> 40	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape	Front de mer
	1 heure après l'arrivée du dernier concurrent dans l'ES 7	Publication des Heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape.	Hôtel Mercure
	8 <sup>h</sup> 00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Rallye National	Front de mer
	18 <sup>h</sup> 15	Arrivée Rallyes VHC & Classic – Remise des prix	Front de mer
	30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH	Publication du classement provisoire	Hôtel Mercure
	Aussitôt après l'arrivée	Vérifications techniques complémentaires	Hippodrome
	21 <sup>h</sup> 00	Diner de Gala	Casino Barrière

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### 1.1P. OFFICIELS

#### ASA LICENCES

Collège des Commissaires Sportifs :

Président  
Membres

Jean Claude LEUVREY  
Yveline GUILLOU  
Guy MOUROT

0203 88  
1207 5055  
1422 6436

Commissaires Techniques :

Responsable

Bernard POTTIER dit Gorduche

0112 5010

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable

Georges LEMMENS

1411 46609

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **13<sup>e</sup> Rallye VHC Le Touquet Trophée Mercure** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Véhicule Historique de Compétition Coefficient 3.
- Le Challenge VHC en Nord
- Le Trophée Catherine Delmotte

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye ([www.rallye-letouquet.com](http://www.rallye-letouquet.com)) à partir du vendredi 11 mars 2011. **Aucune convocation ne sera envoyée par la Poste.**

#### a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road book. Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licences.
- Carte grise ou titre de propriété.
- Photocopie de la première page de la fiche d'homologation.

Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, etc ...).

#### b) Vérifications administratives complémentaires

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation à l'Hippodrome du Touquet :

- le vendredi 18 mars 2011 de 9<sup>h</sup>00 à 10<sup>h</sup>00.

#### c) Vérifications techniques

Elles auront lieu à l'issue des vérifications administratives complémentaires à l'Hippodrome du Touquet

- le vendredi 18 mars 2011 de 9<sup>h</sup>30 à 10<sup>h</sup>30.

Les concurrents devront présenter leur voiture « stickée » y compris avec les numéros de portières.

#### d) Vérifications techniques finales

Elles auront lieu immédiatement après l'arrivée selon les instructions données par les officiels à l'Hippodrome du Touquet. Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 52€ TTC.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **13<sup>e</sup> Rallye VHC Le Touquet Trophée Mercure** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye ([www.rallye-letouquet.com](http://www.rallye-letouquet.com)) dûment complétée, avant le lundi 7 mars à minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre maximum de partants est fixé à 35 voitures (Rallyes VHC et Classic compris), toutefois ce nombre limité à 180 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye national.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **550 Euros**

En cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur, les droits seront de **1000 €**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, G, G1, G2, H1, H2 et I possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

#### Définitions des périodes de l'annexe K :

- Période E : 1947 à 1961
- Période F : 1962 à 1965
- Période G1 : 1966 à 1969
- Période G2 : 1970 à 1971
- Période H1 : 1972 à 1975
- Période H2 : 1976
- Période I : 1977 à 1981

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 - 1S – 2 - 2S – 3 et 3S réparties en classes.

**Rappel :** L'utilisation du Système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **13<sup>e</sup> Rallye VHC Le Touquet Trophée Mercure** représente un parcours de **476,87** km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **199,96** km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.5	Camiers	12,75 km
ES 2.6	La Caloterie	12,15 km *
ES 3.7	Airon	15,04 km *
ES 4.10	Le Touquet	2,30 km *
ES 8.11	Bourthes	27,47 km *
ES 9.12	Hucqueliers	30,27 km

\* E.S se déroulant sous forme de boucles

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**Particularités** : Pour les E.S se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.

- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur d'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Par contre, pour le calcul du temps de l'ES, c'est l'heure réelle de départ au 1/10<sup>e</sup> qui sera retenue.

Le **13<sup>e</sup> Rallye VHC Le Touquet Trophée Mercure** partira 10 minutes après le **51<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL LE TOUQUET PAS DE CALAIS**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

Un classement pour les catégories 1 et 1S confondues

Un classement pour les catégories 2 et 2S confondues

Un classement pour les catégories 3 et 3S confondues

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

### 10.2P. COUPES

Une coupe sera remise à chaque équipage classé. La remise des coupes se fera sur le podium après l'arrivée.

### 10.3P. DINER DE GALA

Une Dîner de Gala se tiendra le samedi 19 Mars 2011 à 21h00 au Casino Barrière Le Touquet. Les équipages (Pilote+Copilote) seront invités.

Prix : 40 € par personne accompagnante. Réservation obligatoire lors de l'engagement.

# REGLEMENT PARTICULIER

## 1. RALLYE LE TOUQUET Classic

### 18. - 19. 3. 2011

Le 1<sup>e</sup> RALLYE LE TOUQUET Classic reprend l'intégralité de la réglementation du 13<sup>e</sup> RALLYE VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION LE TOUQUET Trophée Mercure à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

##### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures telle que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981

Pour participer, la présentation par le concurrent des documents suivant est obligatoire :

- ▶ Un Laissez-passer pour Parcours de Régularité Historique ;
- ▶ Un Passeport technique 3 volets (pour les voitures appartenant à un licencié français).

Le Passeport Technique Historique (PTH) n'est pas obligatoire.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1P. DESCRIPTION

Le 1<sup>e</sup> RALLYE LE TOUQUET Classic partira 5 minutes après le 13<sup>e</sup> Rallye VHC Le Touquet Trophée Mercure.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

En fin de rallye, il sera établi un classement général spécifique Classic sans distinction de période ou de classe.

#### ARTICLE 10P. PRIX

##### 10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

##### 10.2P. COUPES

Une coupe sera remise à chaque équipage classé. La remise des coupes se fera sur le podium après l'arrivée.

##### 10.3P. DINER DE GALA

Une Dîner de Gala se tiendra le samedi 19 Mars 2011 à 21h00 au Casino Barrière Le Touquet. Les équipages (Pilote+Copilote) seront invités.

Prix : 40 € par personne accompagnante. Réservation obligatoire lors de l'engagement.